

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1219

16 novembre 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58466	Ghazali Finance S.A., Luxembourg	58469
ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58466	GNA S.A.H., Luxembourg	58505
AIG Sicav, Luxembourg	58510	Grandros S.A.H., Luxembourg	58508
Aircotech Luxembourg S.A., Lintgen	58498	Granimar Holding A.G., Luxembourg	58487
Altia Holding S.A., Luxembourg	58499	Guymon Holding S.A., Luxembourg	58486
Altia Holding S.A., Luxembourg	58500	Heleba Holding S.A., Luxembourg	58483
Argenta-Fund, Sicav, Luxembourg	58511	Hotlux S.A., Luxembourg	58497
Astrobal Investment Management S.A.H., Luxembourg	58487	Hottinger Asset Management International S.A.H., Luxembourg	58478
Avenir Telecom International S.A., Luxembourg	58494	Ideal Invest Sicav, Luxembourg	58493
B.S. Property Limited S.A., Luxembourg	58500	Ifile S.A., Luxembourg	58469
Bambi S.A.H., Luxembourg	58502	Immolys S.A., Luxembourg	58494
Billington Holding S.A., Luxembourg	58502	ING (L) Invest, Sicav, Luxembourg	58499
Boggart Finances S.A., Luxembourg	58500	ING (L) Patrimonial, Sicav, Luxembourg	58498
CAO Orthochaussures, S.à r.l., Strassen	58512	ING (L) Protected, Sicav, Luxembourg	58503
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	58506	ING (L) Renta Cash, Sicav, Luxembourg	58499
Carnegie Club Europe, S.à r.l., Luxembourg	58496	Isofaçades S.A., Schifflange	58496
Centrobank Sicav, Luxembourg	58505	Jupiter S.A.H., Luxembourg	58510
Charme Holding S.A., Luxembourg	58505	Jura Holding S.A., Luxembourg	58468
Concin S.A.H., Luxembourg	58495	K.T.H. Holding S.A., Luxembourg	58509
Danske Allocation Fund, Sicav, Luxembourg	58483	Krieger, S.à r.l., Grevenmacher	58477
Danske Fund Management Company S.A., Luxembourg	58485	Laminoir de Dudelange S.A., Dudelange	58481
Davis Funds Sicav, Luxembourg	58504	Lip Invest Soparfi S.A., Luxembourg	58493
DBLA-Latin Bond Fund, Sicav, Senningerberg	58509	Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg	58501
Destrem Luxembourg S.A., Luxembourg	58491	Luxnor Holding S.A., Luxembourg	58488
Destrem Luxembourg S.A., Luxembourg	58491	Lycaon S.A.H., Luxembourg	58488
Diadem, Sicav, Luxembourg	58493	M.T.T. S.A., Luxembourg	58494
Dodomar Immo S.A., Luxembourg	58495	MDG Lux Constructions S.A., Mondercange	58496
Estalux S.A., Luxembourg	58497	MeesPierson Intertrust Financial Engineering S.A., Luxembourg	58492
FLZ, S.à r.l., Luxembourg	58489	Mitraso S.A.	58472
Flanders International S.A.H., Luxembourg	58489	Molene Financière Holding S.A.	58498
Fondation Hëllef fir d'Natur, Kockelscheuer	58490	Myrtille S.A.H., Luxembourg	58502
Foralim S.A., Luxembourg	58488	N.V.R.C. Réalisations S.A., Bascharage	58486
Frazil S.A.H., Luxembourg	58487	Najac Holding S.A., Luxembourg	58494
Gedim S.A.	58497	Net 4 Free S.A.	58472
Geram International Holding S.A., Luxembourg	58487	Nethan Investissements S.A., Luxembourg	58494
		Nico-Textile, S.à r.l.	58472
		Nivalcon Immo S.A., Luxembourg	58491
		Novo S.A., Luxembourg	58490

PEH Quintessenz Sicav, Luxembourg	58492	Simsa Holding S.A., Luxembourg	58489
Petec S.A., Luxembourg	58498	Société Fiduciaire d'Assistance & de Conseil S.A. .	58472
Petec S.A., Luxembourg	58498	Soloter S.A., Rodange.....	58495
Robland S.A., Luxembourg	58467	Stratège S.A., Luxembourg	58488
Robur International Sicav, Luxembourg.....	58501	Stratège S.A., Luxembourg	58490
S.T. First Trust Financial Company S.A.	58472	Support Science Europe, S.à r.l., Luxembourg....	58469
SEB Advisory Company S.A., Luxembourg	58476	Télécommunications S.A., Luxembourg.....	58483
SEB Lux Asia Fund Management Company S.A., Luxembourg	58474	Tonic Sector Fund Sicav, Luxembourg.....	58508
SEB Lux Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	58473	Trema Holding S.A., Luxembourg	58482
SEB Lux Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg	58470	Unicorn Investment Sicav, Luxembourg	58510
SEB Management Company S.A., Luxembourg ..	58467	Unitex S.A.H., Luxembourg.....	58495
		Universal Invest, Sicav, Luxembourg	58492
		Varius, Sicav, Luxembourg.....	58506
		Vernel Securities S.A.H, Luxembourg	58502

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 15.302.

Suite à l'annulation du pouvoir «A» de Monsieur Paul van Baarle avec effet au 30 juin 2005, les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Frank Verdier, né le 14 septembre 1970 à Saint-Maurice en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg demeure fondé de pouvoir B.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur;
- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur;
- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

R.-J. Schol / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056526.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 15.302.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 30 juin 2005 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur suivant:

Robert-Jan Schol.

2. Démission de l'Administrateur-Délégué suivant:

Robert-Jan Schol.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056539.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

ROBLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.
R. C. Luxembourg B 78.506.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Signature.

(056429.3/4333/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

SEB MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 26.549.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the nineteenth of October,
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SEB FONDHOLDING AB, a company existing and incorporated under the laws of the Kingdom of Sweden, with registered office in SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

here represented by Mr Rudolf Kömen, managing director of SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. with professional address at L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy under private seal given in Stockholm, on October 19, 2005.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearer, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- the company SEB MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C.S Luxembourg number B 26.549, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on September 21, 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter «Mémorial C»), number 295 of October 22, 1987. The articles of the Company have been amended several times, and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 20, 2004, published in the Mémorial C, number 1328 of December 30, 2004;

- the corporate share capital of the Company amounts to one million three hundred and ninety-three thousand and two hundred Swedish Krona (SEK 1,393,200.-), represented by five thousand (5,000) shares with no par value, entirely subscribed and fully paid in;

- the shares are issued in registered form only; no certificates have been issued;

- the appearer has successively become the owner of all the shares of the Company, as evidenced by the shareholders' register;

- the appearer, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearer declares that he has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company;

- the appearer, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- the sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and to the independent authorized auditor for their mandates up to this date;

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at its current registered office, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearer produced to the notary the shareholders' register which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company SEB MANAGEMENT COMPANY S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearer and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearer, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SEB FONDHOLDING AB, une société anonyme existant et constituée sous les lois du royaume de Suède, avec siège social à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

ici représentée par Monsieur Rudolf Kömen, administrateur-délégué de SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, en date du 19 octobre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société SEB MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 26.549, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C»), numéro 295 du 22 octobre 1987. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1328 du 30 décembre 2004;

- le capital de la Société s'élève actuellement à un million trois cent quatre-vingt-treize mille deux cents couronnes suédoises (SEK 1.393.200,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- les actions sont émises sous forme nominative uniquement; aucun certificat n'a été émis;

- le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, tel qu'il ressort du registre des actionnaires;

- le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé indépendant pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à son ancien siège social, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SEB MANAGEMENT COMPANY S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Kömen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2005, vol. 533, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 octobre 2005.

J. Gloden.

(093886.3/213/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

JURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.962.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour JURA HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056326.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

SUPPORT SCIENCE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 97.512.

Avec effet au 8 juin 2005, Monsieur Frank Welman et Monsieur Koen van Baren ont démissionné de leurs fonctions de Gérant.

Avec effet au 8 juin 2005, Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique), demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été appelé aux fonctions de gérant de la société.

Avec effet au 8 juin 2005, Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été appelé aux fonctions de gérant de la société.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speecke, gérant.

- Monsieur Benoît Nasr, gérant.

Avec effet au 8 juin 2005, le siège social de la société est transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour SUPPORT SCIENCE EUROPE, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054315.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

IFILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.865.

GHAZALI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.257.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

I. Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme IFILE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23 avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 38.865, constituée en date du 26 novembre 1991 suivant acte reçu par le notaire Maître Réginal Neuman, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C numéro 214 du 21 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître André Schwachtgen en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 291 du 1^{er} avril 2005

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Conseil d'Administration, prise en date du 25 octobre 2005

Un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II. Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme GHAZALI FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23 avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.257, constituée sous forme d'une société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 203 du 22 décembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul Decker en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1220 du 22 décembre 2001.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Conseil d'Administration, prise en date du 25 octobre 2005

Un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique le projet de fusion qui suit:

1. la société IFILE S.A. détient la totalité (100%) des 50.000 (cinquante mille) actions donnant droit de vote et représentant la totalité du capital social de la société GHAZALI FINANCE S.A.

2. la société IFILE S.A. (ci-après «la société absorbante») entend fusionner avec la société GHAZALI FINANCE S.A. (ci-après «la société absorbée») par absorption de cette dernière.

3. la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies par la société absorbante, a été fixée au 25 octobre 2005.

4. aucun avantage particulier n'est accordé aux administrateurs ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.
5. la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. les actionnaires d'IFILE S.A. sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents tels que déterminés à l'article 267 (1) a) à c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 septembre 2005 pour IFILE S.A. et au 30 septembre 2005 pour GHAZALI FINANCE S.A. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais sur simple demande.

7. il n'existe pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux ni de porteurs de titres autres que des actions.

8. un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation de la fusion.

9. à défaut de convocation d'une assemblée dans le délai précité ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

b) la société absorbée cesse d'exister,

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

10. les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et décharge sera accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée lors de la prochaine assemblée générale de la société absorbante.

11. la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée.

12. les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(096697.2/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

SEB LUX EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 26.899.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the nineteenth of October,
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SEB FONDHOLDING AB, a company existing and incorporated under the laws of the Kingdom of Sweden, with registered office in SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

here represented by Mr Rudolf Kömen, managing director of SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. with professional address at L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy under private seal given in Stockholm, on October 19, 2005.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearer, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- the company SEB LUX EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C.S Luxembourg number B 26.899, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on December 2, 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter «Mémorial C»), number 13 of January 15, 1988. The articles of the Company have been amended several times, and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 20, 2004, published in the Mémorial C, number 1328 of December 30, 2004;

- the corporate share capital of the Company amounts to one million three hundred and ninety-three thousand and two hundred Swedish Krona (SEK 1,393,200.-), represented by five thousand (5,000) shares with no par value, entirely subscribed and fully paid in;

- the shares are issued in registered form only; no certificates have been issued;
- the appearer has successively become the owner of all the shares of the Company, as evidenced by the shareholders' register;
- the appearer, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect;
- the appearer declares that he has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company;
- the appearer, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;
- the sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and to the independent authorized auditor for their mandates up to this date;
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at its current registered office, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearer produced to the notary the shareholders' register which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company SEB LUX EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearer and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearer, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SEB FONDHOLDING AB, une société anonyme existant et constituée sous les lois du royaume de Suède, avec siège social à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

ici représentée par Monsieur Rudolf Kömen, administrateur-délégué de SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, en date du 19 octobre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société SEB LUX EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 26.899, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C»), numéro 13 du 15 janvier 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1328 du 30 décembre 2004;

- le capital de la Société s'élève actuellement à un million trois cent quatre-vingt-treize mille deux cents couronnes suédoises (SEK 1.393.200,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- les actions sont émises sous forme nominative uniquement; aucun certificat n'a été émis;

- le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, tel qu'il ressort du registre des actionnaires;

- le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé indépendant pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à son ancien siège social, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SEB LUX EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Kömen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2005, vol. 533, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 octobre 2005.

J. Gloden.

(093887.3/213/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

MITRASO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.451.

NET 4 FREE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.045.

NICO-TEXTILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 51.907.

SOCIETE FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE & DE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.463.

S.T. FIRST TRUST FINANCIAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.908.

—
Liquidations judiciaires

Par jugements rendus en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, a, à la requête du Procureur d'Etat, au vu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, déclaré la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- La société anonyme MITRASO S.A., avec siège social à L-1424 Luxembourg, 1, rue Duchscher, de fait inconnue à cette adresse;

- La société anonyme NET 4 FREE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse;

- La société à responsabilité limitée NICO-TEXTILE, S.à r.l., avec siège social à L-1313 Luxembourg, 15, rue des Capucins, de fait inconnue à cette adresse;

- La société anonyme SOCIETE FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE & DE CONSEIL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse;

- La société anonyme S.T. FIRST TRUST FINANCIAL COMPANY S.A., dont le siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été dénoncé en date du 1^{er} janvier 1998.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Claude Eischen, avocat à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à déposer au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e C. Eischen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00528. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00530. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00532. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00534. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074743.3//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 26.898.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the nineteenth of October,
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SEB FONDHOLDING AB, a company existing and incorporated under the laws of the Kingdom of Sweden, with registered office in SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

here represented by Mr Rudolf Kömen, managing director of SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. with professional address at L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy under private seal given in Stockholm, on October 19, 2005.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearer, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- the company SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C.S Luxembourg number B 26.898, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on December 2, 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter «Mémorial C»), number 13 of January 15, 1988. The articles of the Company have been amended several times, and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 20, 2004, published in the Mémorial C, number 1328 of December 30, 2004;

- the corporate share capital of the Company amounts to one million three hundred and ninety-three thousand and two hundred Swedish Krona (SEK 1,393,200.-), represented by five thousand (5,000) shares with no par value, entirely subscribed and fully paid in;

- the shares are issued in registered form only; no certificates have been issued;

- the appearer has successively become the owner of all the shares of the Company, as evidenced by the shareholders' register;

- the appearer, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearer declares that he has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company;

- the appearer, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- the sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and to the independent authorized auditor for their mandates up to this date;

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at its current registered office, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearer produced to the notary the shareholders' register which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearer and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearer, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SEB FONDHOLDING AB, une société anonyme existant et constituée sous les lois du royaume de Suède, avec siège social à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

ici représentée par Monsieur Rudolf Kömen, administrateur-délégué de SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, en date du 19 octobre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 26.898, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C»), numéro 13 du 15 janvier 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1328 du 30 décembre 2004;

- le capital de la Société s'élève actuellement à un million trois cent quatre-vingt-treize mille deux cents couronnes suédoises (SEK 1.393.200,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- les actions sont émises sous forme nominative uniquement; aucun certificat n'a été émis;

- le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, tel qu'il ressort du registre des actionnaires;

- le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé indépendant pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à son ancien siège social, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Kömen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2005, vol. 533, fol. 23, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 octobre 2005.

J. Gloden.

(093889.3/213/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

SEB LUX ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 24.164.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the nineteenth of October,
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SEB FONDHOLDING AB, a company existing and incorporated under the laws of the Kingdom of Sweden, with registered office in SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

here represented by Mr Rudolf Kömen, managing director of SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. with professional address at L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy under private seal given in Stockholm, on October 19, 2005.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearer, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- the company SEB LUX ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C.S Luxembourg number B 24.164, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on April 21, 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter «Mémorial C»), number 136 of May 23, 1986. The articles of the Company have been amended several times, and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 20, 2004, published in the Mémorial C, number 1328 of December 30, 2004;

- the corporate share capital of the Company amounts to one million three hundred and ninety-three thousand and two hundred Swedish Krona (SEK 1,393,200.-), represented by five thousand (5,000) shares with no par value, entirely subscribed and fully paid in;
- the shares are issued in registered form only; no certificates have been issued;
- the appearer has successively become the owner of all the shares of the Company, as evidenced by the shareholders' register;
- the appearer, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect;
- the appearer declares that he has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company;
- the appearer, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;
- the sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and to the independent authorized auditor for their mandates up to this date;
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at its current registered office, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearer produced to the notary the shareholders' register which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company SEB LUX ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearer and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearer, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SEB FONDHOLDING AB, une société anonyme existant et constituée sous les lois du royaume de Suède, avec siège social à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

ici représentée par Monsieur Rudolf Kömen, administrateur-délégué de SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, en date du 19 octobre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société SEB LUX ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 24.164, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C»), numéro 136 du 23 mai 1986. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1328 du 30 décembre 2004;

- le capital de la Société s'élève actuellement à un million trois cent quatre-vingt-treize mille deux cents couronnes suédoises (SEK 1.393.200) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- les actions sont émises sous forme nominative uniquement; aucun certificat n'a été émis;

- le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, tel qu'il ressort du registre des actionnaires;

- le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé indépendant pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à son ancien siège social, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui a été immédiatement annulé. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SEB LUX ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Kömen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2005, vol. 533, fol. 23, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 octobre 2005.

J. Gloden.

(093890.3/213/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

SEB ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 72.474.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the nineteenth of October,
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SEB FONDHOLDING AB, a company existing and incorporated under the laws of the Kingdom of Sweden, with registered office in SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

here represented by Mr Rudolf Kömen, managing director of SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. with professional address at L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy under private seal given in Stockholm, on October 19, 2005.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearer, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- the company SEB ADVISORY COMPANY S.A., R.C.S Luxembourg number B 72.474, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on November 10, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter «Mémorial C»), number 21 of January 7, 2000. The articles of the Company have been amended several times, and for the last time by a deed of the undersigned notary on October 1st, 2004, published in the Mémorial C, number 1259 of December 8, 2004;

- the corporate share capital of the Company amounts to seven hundred and fifty thousand Swedish Krona (SEK 750,000.-), represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000), entirely subscribed and fully paid in;

- the shares are issued in registered form only; no certificates have been issued;

- the appearer has successively become the owner of all the shares of the Company, as evidenced by the shareholders' register;

- the appearer, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearer declares that he has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company;

- the appearer, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- the sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and to the independent authorized auditor for their mandates up to this date;

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at its current registered office, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearer produced to the notary the shareholders' register which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company SEB ADVISORY COMPANY S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearer and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearer, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SEB FONDHOLDING AB, une société anonyme existant et constituée sous les lois du royaume de Suède, avec siège social à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

ici représentée par Monsieur Rudolf Kömen, administrateur-délégué de SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, en date du 19 octobre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société SEB ADVISORY COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 72.474, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C»), numéro 21 du 7 janvier 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1259 du 8 décembre 2004;

- le capital de la Société s'élève actuellement à sept cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 750.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-), entièrement souscrites et intégralement libérées;

- les actions sont émises sous forme nominative uniquement; aucun certificat n'a été émis;

- le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, tel qu'il ressort du registre des actionnaires;

- le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé indépendant pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à son ancien siège social, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SEB ADVISORY COMPANY S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Kömen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2005, vol. 533, fol. 23, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 octobre 2005.

J. Gloden.

(093892.3/213/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

KRIEGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 26, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 15.821.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, avec les réf. LSO-BG01235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056469.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

HOTTINGER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.511.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 24.063,

ici représentée par Mademoiselle Lydie Moulard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 24 octobre 2005.

2) La société HOTTINGER & Cie S.A., société anonyme, avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 37.692,

ici représentée par Mademoiselle Lydie Moulard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme holding sous la dénomination de HOTTINGER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la Sicav INGENIUM, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller en investissements à INGENIUM, pour l'administration et la promotion de ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

La société n'exercera pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur du territoire de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 75.000,00 (soixante-quinze mille euros), représenté par 750 (sept cent cinquante) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ses actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert, inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la société.

Les actions émises par la société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la société, sous réserve cependant que, si le conseil refuse d'approuver un transfert, l'actionnaire cédant pourra transférer ses actions au cessionnaire proposé par lui à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun d'eux relativement au nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la société à la date de l'offre divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et à condition que cette offre n'ait pas été acceptée par les autres actionnaires. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les date et forme de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa.

Art. 6. Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, tels qu'établies à l'article vingt et un (21) ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de mai à onze heures trente. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les formes, délais et quorums requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax ou par e-mail une autre personne comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions, à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, il pourra être pourvu à son remplacement provisoire dans les formes et de la manière prévues par la loi alors en vigueur. La prochaine assemblée des actionnaires y pourvoira de façon définitive.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y aurait égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, pourra nommer des directeurs et fondés de pouvoir de la société, dont un directeur général, un administrateur délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par fax ou par e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant le jour, à l'heure et à l'endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, par fax ou par e-mail un autre administrateur comme son mandataire, un administrateur pouvant représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Une résolution signée par tous les administrateurs a la même valeur qu'une décision prise en conseil.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration ou d'avoir le titre d'administrateur délégué.

Art. 14. Aucun contrat ni aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en seraient administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourraient exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne sera pas indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions ou procès, il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 15. L'administrateur délégué de la société aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la société, ainsi que l'accomplissement de l'objet et la poursuite de l'orientation générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature de deux administrateurs. Pour la gestion journalière, elle est engagée par la signature unique du délégué à la gestion journalière, le tout sans préjudice des délégations particulières faites par le conseil d'administration pour lesquelles matières la société est engagée par la signature des personnes spécialement déléguées à cet effet.

Art. 17. Les opérations de la société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 18. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-avant.

L'assemblée générale décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et aux temps et lieu choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit, de la manière prévue par la loi.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.000,00 Euros.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., prénommée, sept cent quarante-neuf actions	749
2) La société HOTTINGER & Cie, prénommée, une action	1
Total: sept cent cinquante actions.	750

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de soixante-quinze mille Euros (75.000,00 EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2005:
 - a) Monsieur Rodolphe Hottinger, Associé-Gérant de HOTTINGER & Cie, né à Zurich/Suisse, le 14 août 1956, demeurant professionnellement à CH-8027 Zurich, 55, Dreikönigsstrasse. Il est nommé Président du Conseil d'Administration.
 - b) Monsieur Frédéric Hottinger, Associé-Gérant de HOTTINGER & Cie, né à Neuilly-sur-Seine/France, le 18 novembre 1961, demeurant professionnellement à CH-8027 Zurich, 55, Dreikönigsstrasse. Il est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.
 - c) Monsieur Paul de Pourtales, Directeur de HOTTINGER BANK & TRUST (Bahamas) Ltd, né à Neuchâtel/Suisse, le 18 mars 1961, demeurant professionnellement à West Bay Street, P.O. Box nr. 3025, Nassau/Bahamas.
 - d) Monsieur Elo Zisman Rozencwajg, Membre du Comité Exécutif de HOTTINGER & Cie, né à Berlin/Allemagne, le 1^{er} mars 1948, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2005:

La société PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 65.477.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Moulard, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 150S, fol. 53, case 9. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

J.-P. Hencks.

(096155.3/216/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

LAMINOIR DE DUDELANGE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-3475 Dudelange, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 41.984.

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme LAMINOIR DE DUDELANGE S.A., ayant son siège social à L-3475 Dudelange, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 41.984, ci-après dénommée la «Société»,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1993, à savoir:

1. SIDMAR N.V., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-9042 Gent, 51, John Kennedylaan, RC Gent, numéro 89.510,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Gent le 24 octobre 2005, ci-annexée, détenant 4.943.372 (quatre millions neuf cent quarante-trois mille trois cent soixante-douze) actions;

2. ARBED, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 6.990,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jung, General Counsel Luxembourg of Arcelor, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 octobre 2005, ci-annexée, détenant 1.235.843 (un million deux cent trente-cinq mille huit cent quarante-trois) actions, soit un total de 6.179.215 (six millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent quinze) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à cent cinquante-trois millions deux cent mille euros (EUR 153.200.000,-).

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la Société, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société anonyme LAMINOIR DE DUDELANGE S.A. avec effet au 31 octobre 2005 à 24.00 heures de sorte que la Société se trouvera en liquidation à partir de ce moment-là.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un seul liquidateur et nomme à cette fonction, la société anonyme ARBED, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 6.990.

Troisième résolution

L'assemblée décide qu'ARBED, en tant que liquidateur, aura les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, sans qu'il doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer, même sans paiement, à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions.

Le liquidateur représentera la société en justice, tant en demandant qu'en défendant.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires de son choix telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe et fixer la rémunération y attachée.

Il peut accomplir tous les actes imposés par la clôture de la liquidation.

Tous actes engageant la société en liquidation, même les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, sont valablement signés par le liquidateur.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'allouer au liquidateur, en rémunération de son mandat, des honoraires s'élevant à dix mille (10.000,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Goedert, C. Jung, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2005, vol. 533, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31 octobre 2005.

J. Gloden.

(094831.3/213/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

TREMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.537.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour TREMA HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056327.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.514.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour TELECOMMUNICATIONS S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056328.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

HELEBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.643.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour HELEBA HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056329.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

**DANSKE ALLOCATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND).**

Registered office: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 82.717.

In the year two thousand five, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Marthe Thyès-Walch, notaire, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND, a société d'investissement à capital variable (SICAV), established in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, R.C. Luxembourg, section B number 82.717, incorporated by deed on the 6th of July 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 627 of the 10th of August 2001, the Articles of Incorporation having been amended by deed on the 6th of September 2005, a copy of which has been delivered on the 22nd of September 2005 at the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg in the view of its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is presided by Mr Klaus Ebert, Head of Fund Products of DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., residing in Mamer.

The chairman appointed as secretary Mrs Mira Susanne Kierulf, Assistant Portfolio Manager of DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Peter Dyhr, Senior Fund Administration Officer of DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., residing in Helmsange.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Amendment of article 1 of the articles of incorporation in order to change the name of the Company into DANSKE ALLOCATION FUND, effective as of October 24, 2005.

II.- That a first extraordinary general meeting with the same agenda and held before the undersigned notary on the 20th of September 2005 was not able to deliberate validly, because the number of shares represented at this meeting was less than half registered capital.

III. That the result of this first extraordinary general meeting has been reminded in the notices convening the present meeting and containing the agenda, published:

- in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 925 of the 21st of September 2005 and number 1006 of the 7th of October 2005;

- in the «Luxemburger Wort» on the 21st of September 2005 and 7th of October 2005;

- in the «Tageblatt» on the 21st of September 2005 and 7th of October 2005.

IV. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

V. That it appears from the attendance list, that from fifteen million two hundred and forty-seven thousand nine hundred and seven point five thousand six hundred and thirteen (15.247.907,5613) shares, representing the whole capital of the corporation, two thousand two hundred and seventy-five (2.275) shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI. That in accordance with article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting can decide on the items of the agenda, whatever the represented part of the capital may be.

VII. That consequently the present meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following sole resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the Company into DANSKE ALLOCATION FUND, effective as of October 24, 2005 and consequently to amend the article 1 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1.- Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of DANSKE ALLOCATION FUND (hereinafter the «Company»).»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable (Sicav) FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND, ayant son siège social à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82.717, constituée suivant acte reçu en date du 6 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 627 du 10 août 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 6 septembre 2005, dont une expédition a été déposée le 22 septembre 2005 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, en vue de sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus Ebert, Head of Fund Products de la DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., demeurant à Mamer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Mira Susanne Kierulf, Assistant Portfolio Manager de la DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter Dyhr, Senior Fund Administration Officer de la DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., demeurant à Helmsange.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Modification de l'article 1^{er} des statuts en vue de changer la dénomination sociale de la société en DANSKE ALLOCATION FUND, avec effet au 24 octobre 2005.

II. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2005 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

III. Que le résultat de cette première assemblée générale extraordinaire a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée, contenant l'ordre du jour et insérés dans les journaux suivants:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 925 du 21 septembre 2005 et numéro 1006 du 7 octobre 2005;

- au journal «Luxemburger Wort» en date du 21 septembre 2005 et du 7 octobre 2005;

- au journal «Tageblatt» en date du 21 septembre 2005 et du 7 octobre 2005.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée et variatur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les quinze millions deux cent quarante-sept mille neuf cent sept virgule cinq mille six cent treize (15.247.907,5613) actions actuellement en circulation, représentant l'intégralité du capital social, deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Que conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

VII. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en DANSKE ALLOCATION FUND, avec effet à compter du 24 octobre 2005 et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.- Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ainsi créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de DANSKE ALLOCATION FUND (ci-après dénommée la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Ebert, M. S. Kierulf, P. Dyhr, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 150S, fol. 53, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

M. Thyès-Walch.

(096621.3/233/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**DANSKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.).**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 28.945.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRSTNORDIC MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 28.945, constituée suivant acte reçu en date du 21 septembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 328 du 14 décembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 11 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 425 du 9 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus Ebert, Head of Fund Products de la DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., demeurant à Mamer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Mira Susanne Kierulf, Assistant Portfolio Manager de la DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter Dyhr, Senior Fund Administration Officer de la DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., demeurant à Helmsange.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les actionnaires déclarent qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle d'actions représentatives du capital social.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

Modification de l'article 1^{er} des statuts en vue de changer la dénomination sociale de la société en DANSKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec effet au 24 octobre 2005.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution unique suivante.

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. en DANSKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec effet au 24 octobre 2005 et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

A) Version anglaise:

«**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the denomination of DANSKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (hereinafter referred to the «Company»).»

B) Version française:

«**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises dans le futur, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de DANSKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (dénommée ci-après la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Ebert, M. S. Kierulf, P. Dyhr, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, vol. 150S, fol. 53, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

M. Thyès-Walch.

(096627.3/233/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.613.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour GUYMON HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056330.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

N.V.R.C. REALISATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 106.101.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège le 31 mai 2005

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

Autorisation est donnée au Conseil d'administration de nommer comme administrateur-délégué: Monsieur Claude Hoffmann, promoteur, né le 30 septembre 1960 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 5A, rue de la Montagne à L-7460 Prettingen avec obligation de sa cosignature pour les actes engageant la société.

Bascharage, le 31 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

N.V.R.C. REALISATIONS S.A.

C. Hoffmann

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056381.3/664/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

GRANIMAR HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.153.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour GRANIMAR HOLDING AG
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056331.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

GERAM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.372.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour GERAM INTERNATIONAL HOLDING S.A.
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056332.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FRAZIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.908.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour FRAZIL S.A.
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056333.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

ASTROBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.965.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09321, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme
Signature

(056448.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

LYCAON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.602.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour LYCAON S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056334.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

LUXNOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.811.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour LUXNOR HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056335.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FORALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.626.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour FORALIM S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056336.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

STRATEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.308.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056457.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.684.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour *FLANDERS INTERNATIONAL S.A.*

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056337.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FLZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2177 Luxembourg, 10, rue Nicolas Majerus.
R. C. Luxembourg B 98.604.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Actif</i>	2004
Actif immobilisé	
Immobilisations corporelles.	1.757,76
Total actif immobilisé	1.757,76
Actif circulant	
Autres Créances	3.168,87
Total actif circulant	3.168,87
Perte de l'exercice	93.676,33
Total de l'actif.	98.602,96
<i>Passif</i>	2004
Capitaux propres	
Capital souscrit	12.500,00
Réserve légale.	-
Résultat reportés	-
Totaux des capitaux propres	12.500,00
Dettes à moins d'un an	
Dettes fiscales, salariales et au titre de la sécurité sociale	62.191,72
Autres dettes	23.911,24
Total des dettes	86.102,96
Total du passif	98.602,96

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056409.3/4287/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

SIMSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 65.521.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056458.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

STRATEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.308.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2005

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période d'un an, le mandat des administrateurs:

- Daniel Lefèvre, ingénieur, demeurant au 40, Cité CFL, L-4726 Pétange;
- Cédric Sheridan, administrateur de sociétés, demeurant au 3, route de Luxembourg, L-7423 Dondelange;
- Patricia Fratini, secrétaire, demeurant au 4, Square Aloyse Meyer, L-2154 Luxembourg;

et du commissaire aux comptes:

- Annette Michels, réviseur d'entreprises, demeurant au 42, op der Hobuch, L-5832 Fentange-Plateau.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056420.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

NOVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 97.902.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056460.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FONDATION HËLLEF FIR D'NATUR, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Kräizhaff.
R. C. Luxembourg G 26.

Constituée suivant deux actes reçus par le notaire Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, en date des 14 décembre 1982, respectivement 26 juillet 1983, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 6 du 9 janvier, approuvée par arrêté grand-ducal du 14 novembre 1983.

Modifications des statuts par décision du conseil d'administration, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 844 du 18 août 2003

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

	EUR		EUR
Terrains.....	3.707.814,90	Capital souscrit.....	6.197,34
Autres immeubles.....	436.342,96	Réserve spéciale I.....	127.361,47
Titres.....	127.361,47	Réserve spéciale II.....	3.695.686,27
Créances.....	296.295,01	Réserve libre.....	499.637,75
Disponibles.....	1.102.112,55	Frais à payer.....	108.132,85
		Produits perçus d'avance.....	289.972,62
		Bénéfice de l'exercice.....	942.938,59
	5.669.926,89		5.669.926,89

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2004

<i>Charges</i>	EUR	<i>Produits</i>	EUR
Frais administratifs.....	247.582,95	Dons.....	165.464,85
Frais de personnel.....	592.340,37	Subsides.....	220.039,15
Frais de projet.....	57.913,60	Prestations diverses.....	557.237,99
Aménagements.....	175.193,85	Refacturations.....	130.108,04
		Intérêts.....	24.643,83
		Recettes d'une succession.....	918.475,50
Bénéfice de l'exercice.....	942.938,59		
	2.015.969,36		2.015.969,36

58491

BUDGET 2005

<i>Charges</i>	EUR	<i>Produits</i>	EUR
Frais administratifs	237.380,00	Dons	170.000,00
Frais de personnel	615.000,00	Subsides	177.500,00
Frais de campagnes	45.000,00	Prestations projets	629.500,00
Achat terrains, aménagements.	209.320,00	Intérêts	25.000,00
		Campagnes	91.300,00
		Réserves Naturelles	13.400,00
	1.106.700,00		1.106.700,00

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01237. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056480.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

DESTREM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 9.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Jean-Paul Min, Président et Administrateur-délégué;
- Monsieur Claude Crinon, Membre;
- Monsieur Lionel Labe, Administrateur-délégué;
- Monsieur Nicolas Min, Membre.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 juin 2005

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- PricewaterhouseCoopers.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056503.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

DESTREM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 9.250.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Signature.

(056501.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

NIVALCON IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 53.792.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056461.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

PEH QUINTESSENZ SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.269.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Martin Stürner, Président;
Thomas Amend;
Fernand Reiners.

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056430.3/007/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

UNIVERSAL INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.025.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Michel Vandenkerckhove, Président;
Pierre Baldauff;
Antoine Calvisi;
Patrick François;
Philippe de Spirlet.

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056439.3/007/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 89.764.

Constituée par acte sous seing privé le 11 octobre 1984, publié au Mémorial C n° 305 du 10 novembre 1984, transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2004, acte publié au Mémorial C n° 305 du 17 mars 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(056514.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

DIADEM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.982.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 2 mai 2005

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Laurent Faurie de son mandat d'Administrateur.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Christophe Bourret, Président;
Arpad Busson;
Antoine Calvisi;
Olivier Lavedrine.

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056441.3/007/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

IDEAL INVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.262.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Martin Stürner, Président;
Thomas Amend;
Fernand Reiners.

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056445.3/007/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

LIP INVEST SOPARFI S.A., Société Anonyme,

(anc. LIP INVEST SOPARFI, S.à r.l.).

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 90.876.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056467.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

NETHAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 83.701.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056463.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

NAJAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 18.485.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056465.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 51.938.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056466.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

IMMOLYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.406.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056470.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

AVENIR TELECOM INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005

Sont nommés administrateurs supplémentaires, avec effet à compter de ce jour:

- Madame Agnès Tixier, administrateur de société, demeurant 605, avenue Paul Gaimard, F-83640 Saint Zacharie;
- Monsieur Pierre Baduel, administrateur de société, demeurant 15, rue Portalis, F-13100 Aix-en-Provence.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056536.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056472.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

CONCIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 57.998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(056474.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

SOLOTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.
R. C. Luxembourg B 72.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2005.

P. Bettingen

Notaire

(056479.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

UNITEX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 67.052.

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 9 novembre 2004 à 11.00 heures

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 11 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Carlo Revoldini.
- 2) Secrétaire: Madame May-Lis Eriksson.
- 3) Scrutateur: Madame Antonia Brivitelto.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

1. Renouvellement pour une durée de six ans du mandat du conseil d'administration qui se compose comme suit:

- * Carlo Revoldini, administrateur-délégué;
- * EUROPEAN BUSINESS & FINANCE S.A., administrateur;
- * Giulia Gambucci, administrateur.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de renouveler pour une durée de six ans le mandat du conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11h30.

Signature / Signature / Signature

Le scrutateur / Le secrétaire / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056488.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

CARNEGIE CLUB EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.500,-.**Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 103.600.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, daté du 29 juin 2005, entre CARNEGIE CLUB EUROPE HOLDING LIMITED, une société constituée selon les lois des Bermudes et dont le siège social se trouve à Clarendon House, 2 Church Street, HM 11 Hamilton, Bermudes et LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, que LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. a racheté toutes les parts sociales que CARNEGIE CLUB EUROPE HOLDING LIMITED détenait dans la Société.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme
CARNEGIE CLUB EUROPE, S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056492.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

ISOFAÇADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange.

R. C. Luxembourg B 50.701.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(056511.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

MDG LUX CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 87.284.

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Au siège social de la société MDG LUX CONSTRUCTIONS S.A., s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Sennin-Genberg en date du 19 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Klein, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Di Nardo Monique, employé privé, demeurant à Hettange-Grande, 57.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Di Nardo Raymonde, retraitée, demeurant à Petite-Rosselle, France 57.

Le bureau ayant été constitué, le Président déclare au secrétaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Nomination d'un nouvel administrateur délégué.
2. Pouvoirs de signature.
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II.- les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence est signée par les actionnaires présents ou représentés et le bureau, restera en annexe des présentes.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Première résolution

Est nommé administrateur et administrateur délégué de la société, Monsieur Pensato Ignace, demeurant à Terville, ave Marcel Paul, F-57180, à partir du 3 juin 2005.

Seconde résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur délégué et par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle obligatoirement de l'administrateur délégué.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes actuel MC CONSULTUNG, démissionnaire, dont le siège social est à L-2550 Luxembourg, 152, ave du X Septembre; par la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. dont le siège social est à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy inscrite au registre de commerce en date du 28 mars 1995 sous le numéro B 50.577.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Mondercange, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01387. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056510.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

ESTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 38.117.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(056515.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

HOTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 38.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(056516.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

GEDIM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.667.

Il résulte de deux lettres de démission du 26 mai 2005 que Messieurs John Seil et Pierre Lentz ont démissionné de leur mandat d'administrateur, et d'une lettre de démission du même jour que MONTBRUN REVISION, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour avis

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056557.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

PETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 55.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06683, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour PETEC S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(056520.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

PETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 55.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour PETEC S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(056522.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

MOLENE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.795.

Par la présente, le domiciliataire de la société susvisée déclare résilier avec effet au 30 juin 2005 le siège social situé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Par conséquent, le siège de cette société ne se situe plus à l'adresse susvisée.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056519.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

AIRCOTECH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 8A, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 86.938.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} juillet 2005.

Signature.

(056523.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

ING (L) PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.401.

Les actionnaires sont invités à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48 route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 5 décembre 2005 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2005.
3. Affectation des résultats.

4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG ou de ING BELGIQUE S.A., et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

I (04306/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) RENTA CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.765.

Les actionnaires sont invités à assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48 route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 5 décembre 2005 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

I (04307/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ALTIA HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.526.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 2 décembre 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des liquidateurs et présentation des comptes de la liquidation;
2. Nomination d'un commissaire de vérification des comptes de la liquidation.

I (04400/000/13)

Les liquidateurs.

ING (L) INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.873.

Les actionnaires sont invités à assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48 route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 5 décembre 2005 à 14.45 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (04308/755/22)

Le Conseil d'Administration.

B.S. PROPERTY LIMITED S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 21.395.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 5 décembre 2005 à 11.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1^{er} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. Présentation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004.
3. Remplacement du liquidateur de la Société.
4. Nomination du commissaire-vérificateur de la Société.
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (04436/693/17)

Le Conseil d'Administration.

BOGGART FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.749.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 décembre 2005 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (04380/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ALTIA HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.526.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 2 décembre 2005 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire de vérification des comptes de la liquidation;
2. Décharge aux liquidateurs et au commissaire;
3. Clôture de la liquidation;
4. Divers.

I (04402/000/15)

Les liquidateurs.

LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.470.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting convened on 16 November 2005, was not able to validly decide on its agenda. Thus, the shareholders are invited to attend a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of LUX INTERNATIONAL STRATEGY to be held on 19 December 2005, at 10.00 a.m., at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, for the purpose of considering and voting upon the following resolutions:

Agenda:

1. To submit the Company to Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment and to correspondingly reword Article 3 of the Company's Articles of Incorporation, that Article 3 shall read as follows:
«Article 3: The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Article 41 paragraph (1) of the law of 20 December 2002 regarding collective investment undertakings or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.
The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»
2. Miscellaneous amendments to Articles 5, 10, 12, 16, 17, 20, 21, 23, 26, 27, 28, 29 and 31 of the Company's Articles of Incorporation to reflect the 2002 Law and, generally, to bring them up-to-date.
3. That the effective date of the changes be on 19 December, 2005.
4. To transact any other business.

The resolutions shall be passed without a quorum, by a majority of two thirds of the shares present or represented.
I (04425/755/27) The Board of Directors.

ROBUR INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 31.868.

Notice is hereby given to the shareholders of ROBUR INTERNATIONAL SICAV that an

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before a notary in Luxembourg at the registered office of the Company on December 5, 2005 at 9.30 a.m. Luxembourg time with the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of the Company to UCITS III according to Part I of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment and subsequent amendments to Articles 3, 5, 8, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24 and 26 of the Articles of Incorporation.
2. Amendment to Article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows: «**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings (the «Law»), with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-Funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law. The Company shall be either a self-managed Sicav or shall appoint a management company.»
3. Amendment to Article 12 of the Articles of Incorporation concerning the investment possibilities.
4. Amendment to Article 17 of the Articles of Incorporation to allow the possibility to pay redemption proceeds by wire transfer.
5. Amendment to Articles of Incorporation to replace the term «Valuation Day» with the term «Valuation Date».
6. Decision to authorise the Board of Directors to delegate the day to day management of the business of the Company to one or more directors of the Company.
7. Decision of the date of effectiveness of the items set out in the agenda.

A copy of the Articles of Incorporation as proposed to the extraordinary shareholders' meeting is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them and request a copy thereof.

The resolutions must be passed with a minimum quorum of 50% of the issued capital by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares two clear days before the meeting at the registered office of the Company.

I (04435/584/36)

By order of the Board of Directors.

VERNEL SECURITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 46.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 décembre 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (04410/696/16)

Le Conseil d'Administration.

MYRTILLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 novembre 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (04236/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BAMBI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.326.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 novembre 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (04237/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BILLINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.329.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 novembre 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2005, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (04238/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) PROTECTED, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.219.

Les actionnaires de ING (L) PROTECTED sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra route d'Esch, 46-48 à L-2965 Luxembourg, le vendredi 25 novembre 2005 à 11.30 heures en vue de délibérer et d'approuver les points suivants à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Une refonte complète des statuts, tant au niveau de la forme que du fond et plus spécifiquement les propositions suivantes:

- changement de l'article 1 des statuts et coordination de tous les articles, afin de soumettre la Sicav ING (L) PROTECTED à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;
- changement de l'article 3 des statuts afin d'insérer dans l'objet social de la Sicav la référence à ladite loi: «L'objet exclusif de la Société est le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire de tous genres et/ou d'autres actifs visés par la partie I de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif...»;
- modification de l'article 7 afin de permettre que tout ou parties des avoirs de deux ou plusieurs compartiments puissent être cogérés;
- refonte de l'ancien article 8 (nouvel article 11) afin de permettre, sous certaines conditions,
 - au Conseil d'administration d'obliger un actionnaire à faire racheter ses actions;
 - au Conseil d'administration de reporter un rachat ou une conversion d'actions dans l'intérêt de la Société;
 - au Conseil d'administration de traiter la demande de rachat d'un actionnaire comme une demande de rachat de toutes les actions relevant de la classe d'actions concernée;
- modification de l'ancien article 8 (nouvel article 11) en vue de spécifier les conditions sous lesquelles un rachat en nature est possible;
- refonte de l'ancien article 9 (nouvel article 14) afin d'explicitier de manière détaillée la détermination de la valorisation des avoirs de la société;
- modification de l'article 12 afin de permettre au Conseil d'administration de traiter la demande de conversion d'un actionnaire comme une demande de conversion de toutes les actions relevant de ce compartiment et/ou de cette classe d'actions;
- insertion d'un nouvel article 13 concernant les restrictions à la possession d'actions;
- modification de l'ancien article 16 (nouvel article 18) afin de permettre qu'un administrateur puisse représenter plusieurs de ses collègues administrateurs et puisse participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes peuvent s'y entendre;
- ajout à l'ancien article 18 (nouvel article 20) des nouvelles dispositions concernant les investissements éligibles;
- insertion d'un nouvel article 26 relatif aux modalités applicables aux assemblées générales par compartiments ou classes;
- insertion d'un nouvel article 27 concernant les conditions de liquidation et de fusion de compartiments ou classes d'actions;
- précision à l'article 29 (ancien article 24) des modalités d'affectation des résultats de la Société.

Le prospectus sera adapté suite à la soumission de la Sicav à la partie I de la loi de 20 décembre 2002.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE SA ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée pour le vendredi 30 décembre 2005 à 11.30 heures. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Le texte du projet de refonte des statuts est disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

II (04301/755/54)

Le Conseil d'administration.

DAVIS FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.537.

Shareholders are hereby kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DAVIS FUNDS SICAV (the «Corporation»), which will be held on *November 24, 2005* at 11.00 a.m. at the registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

This meeting will be immediately followed by an Extraordinary General Meeting of shareholders.

The Annual General Meeting will be held for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the reports of the Board of Directors and of the external Auditor.
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account as of July 31, 2005 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended July 31, 2005.
4. Appointment renewal of the Directors and of the external Auditor for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda of the Annual General Meeting is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of DAVIS FUNDS SICAV.

The Annual General Meeting of shareholders will be followed by an Extraordinary General Meeting of shareholders.

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

The Extraordinary General Meeting will be held for the purpose of considering and voting on a proposal to make amendments to the Articles of Association of the Corporation (the «Articles»), and accordingly to fully restate the Articles particularly to submit the Corporation to the Law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «2002 Law»). This proposal covers the following amendments and authorisation:

Agenda:

1. Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:
«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities and other liquid financial assets permitted by part I of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.
The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»
2. Amendment of article 16 of the Articles in order to take into consideration the new rules provided for by chapter 5 of the 2002 Law.
3. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 5, 8, 12, 17, 19, 23, 25, 27, 28 and 30, comprising also the possibility to make use of pooling techniques and to compulsorily convert institutional class shares held by non institutional investors into non institutional class shares.
4. Authorisation to be granted to the board of directors of the Corporation to fix the effective date of the aforesaid amendments to the Articles and to appear before a notary to have such effective date notarised and published, provided however that in the absence of any decision of the board of directors on an effective date, the changes will become effective as from February 13, 2007.

Copies of the proposed restated Articles are available for inspection at the registered office of the Corporation.

Voting

The resolutions of the Extraordinary General Meeting will require a quorum of 50% of the outstanding shares of the Corporation and will be taken at a majority of two-thirds of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting. Each Share is entitled to one vote.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the above mentioned proposal for lack of a quorum, a further Meeting (the «Second Meeting») will be convened and held at the registered office of the Corporation on January 12, 2006, at 11.00 a.m., to consider and vote on the same proposal.

At the Second Meeting, there will be no quorum required and the extraordinary resolution will be taken at a majority of two-thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented at this Second Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who are not able to attend this Extraordinary General Meeting of shareholders are requested to date, sign and return the prescribed form of proxy available at the registered office of the Corporation first by mail before November 22, 2004 to, DAVIS FUNDS SICAV, c/o State Street Bank Luxembourg S.A., att.: Irena Majcen, 49, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Forms of proxy already received for the Meeting to be held on November 24, 2005 will be used to vote at the Second Meeting, if any, to be convened on January 12, 2006.

58505

GNA, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.481.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDER'S MEETING

which will be held extraordinarily at the address of the registered office, on *November 25, 2005* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (04279/534/15)

The board of directors.

CENTROBANK SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxembourg B 71.399.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am Sitz der Gesellschaft am *24. November 2005* um 12.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2005.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
4. Kooptation von Frau Monika Jung anstelle von Herrn Gerhard Vogt unter der Bedingung, dass die CSSF dieser Nominierung zustimmt.
5. Verschiedene Ernennungen.
6. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefaßt. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den *18. November 2005* beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIET-BANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (04289/755/24)

Der Verwaltungsrat.

CHARME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.166.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le *28 novembre 2005* à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2004 et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004;
3. Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (04290/755/20)

Le Conseil d'Administration.

VARIUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.661.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2005 à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30 septembre 2005
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (04300/584/22)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.661.

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires de CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND (ci-après la «Société») à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 25 novembre 2005 à 14.00 heures, dans les bureaux de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 7 rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant (le but étant de faire en sorte que la Société se conforme aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif):

Ordre du jour:

1. Dans tous les Articles des Statuts, la référence à la loi du 30 mars 1988 sera remplacée par une référence à «la Loi du 20 Décembre 2002».
2. L'Article 3 des Statuts définissant l'objet social de la Société est entièrement modifié et se lira comme suit:
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides dans les limites prévues par la loi du 20 décembre 2002, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.
La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 (la «loi») relative aux organismes de placement collectif.»
3. Le cinquième alinéa de l'Article 5 des Statuts sera supprimé.
4. Dans le sixième alinéa de l'Article 5 des Statuts, le montant du capital minimum de la Société sera modifié, et cet alinéa se lira comme suit:
«Le capital minimum de la Société est d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et doit être atteint dans les six mois suivant la date de l'inscription de la Société à Luxembourg sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»
5. Le septième alinéa de l'Article 5 des Statuts sera modifié et se lira comme suit:
«Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment des actions supplémentaires, entièrement libérées, contre remise d'espèces ou d'un apport en nature de valeurs mobilières et autres actifs permis, à un prix basé sur la valeur nette par action concernée, déterminée en accord avec l'article vingt-trois des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Les apports en nature peuvent être acceptés en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée, en particulier l'obligation pour le réviseur de la Société d'établir un rapport spécial d'évaluation, et à condition que les valeurs mobilières et autres actifs permis soient compatibles avec les objectifs, politiques et restrictions d'investissement du compartiment ou de la classe concerné.»
6. Dans le huitième alinéa de l'Article 14 des Statuts, une phrase sera rajoutée entre parenthèses à la fin de la première phrase. La première phrase du huitième alinéa de l'Article 14 des Statuts se lira donc comme suit:
«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion (ce qui pourra se faire par le biais d'une conférence organisée par

téléphone ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres).»

7. L'Article 16 des Statuts sera complètement modifié et sera remplacé par le texte ci-dessous:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

En vue d'une bonne gestion de ses portefeuilles, la Société peut gérer tout ou partie des actifs d'un ou de plusieurs compartiments sur une base groupée («pooling»), dans le respect de leurs politiques d'investissement respectives. Ces pools ne sont pas des entités juridiques et les unités de compte notionnelles d'un pool ne sont pas des actions. Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société dans les limites permises par la loi, comprenant, sans limitation les restrictions relatives:

- a) aux emprunts de la Société et la mise en garantie de ses actifs;
- b) au pourcentage maximum de ses actifs que la Société peut investir dans toute forme ou catégorie de valeurs et le pourcentage maximum de valeurs de toute forme ou catégorie qu'elle peut acquérir;
- c) si et dans quelle mesure la Société peut investir dans d'autres organismes de placement collectif de type ouvert. Dans ce contexte, le conseil d'administration peut décider d'investir, dans la mesure où la Loi le permet, dans les actions d'une société d'investissement de type ouvert, ou dans des parts de fonds communs de type ouvert, gérés par une société à laquelle la Société est liée par une gestion ou un contrôle commun ou par une participation directe ou indirecte substantielle.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués

- (i) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi,
- (ii) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire négociés sur tout autre marché d'un état membre de l'Union Européenne qui est réglementé, opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public,
- (iii) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire admis à une cote officielle dans tout autre pays en Europe, Asie, Océanie, Continents Américains et Afrique, négociés sur tout autre marché des pays mentionnés ci-dessus, sous réserve qu'un tel marché est réglementé, opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public,
- (iv) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement d'une présentation d'une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, tel que mentionné ci-dessus et sous réserve que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission, ainsi que
- (v) dans d'autres valeurs, instruments ou autres actifs conformément aux limites déterminées par le conseil d'administration, selon les lois et la réglementation applicables.

Le conseil d'administration de la Société peut décider d'investir, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs totaux de la Société dans des valeurs mobilières différentes / instruments du marché monétaire émis ou garantis par n'importe quel état membre de l'Union Européenne, ses autorités locales, un état non-membre de l'Union Européenne, considéré comme acceptable par l'autorité de contrôle et stipulé dans les documents de vente de la Société, ou les entités internationales publiques auxquelles un ou plusieurs des états membres de l'Union Européenne appartiennent, sous réserve que dans le cas où la Société décide d'utiliser cette disposition, la Société détienne des titres provenant d'au moins six émissions différentes et que les titres provenant d'une même émission, ne puissent représenter plus de 30% de ses avoirs nets totaux.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués dans des instruments financiers dérivés, comprenant les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé tel que mentionné dans la Loi et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition que les sous-jacents consistent en des instruments prévus par l'Article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002, des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou devises, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tel qu'il ressort des documents de vente de la Société.

Le conseil d'administration de la Société peut acquérir les parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC conformément à l'article 41, paragraphe (1), point e) et à l'article 46 de la loi du 20 décembre 2002»

L'Assemblée Générale ne délibérera valablement que si la moitié du capital est représenté. Les résolutions ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée.

En cas de défaut de quorum lors de cette première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée sera convoquée et aura lieu à la même adresse avec le même ordre du jour le 30 décembre 2005, à 14.00 heures. Cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté, et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires au porteur devront déposer leurs certificats d'actions 5 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée au domicile de la Société, ou auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le Prospectus de CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND sera mis à jour en conséquence des délibérations de la présente assemblée, et la nouvelle version pourra être obtenue sur demande auprès du siège social de la Société et auprès du représentant en Belgique, CAPITAL @ WORK S.A., 153, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles.

TONIC SECTOR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 84.561.

Dear Shareholder,
You are hereby invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of TONIC SECTOR FUND SICAV (the «SICAV») on 29 December 2005 at 2.00 pm to be held at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of articles 1, 4¹, 6, 17, 20, 21, 23, 28, 30, 31, 32, 34 and 35 of the SICAV's articles of incorporation in order to implement the changes as required by the law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment;
2. Amendment, in Articles 7 and 30, of the text relating to fungible shares in order to generally refer to the applicable legal principles
3. Amendment of the last paragraph of article 12 as well as of article 32 in order to adapt the wording on publications to usual standards;
4. Amendment of article 21 in order to (i) delete the vinculation clause regarding the investment management agreement entered into by the SICAV and BioPharma Management Company and (ii) allow the SICAV to appoint investment advisors as well as multiple investment managers.
5. Amendment of article 28 in order to detail the principles used for the valuation of derivatives and adapt the wording to the usual standards.
6. Amendment of article 33 in order to replace the presence quorum of the two third of the shares issued by the general rules as foreseen by Luxembourg company law.
7. Amendment of articles 9, 27, 28 and 29 in order to make minor wording improvements.
8. Restatement of the SICAV's articles of incorporation in order to reflect the various amendments adopted by the meeting.
9. Miscellaneous.

The text of the proposed amendment is available for Shareholders at the SICAV's registered office, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

According to the SICAV's articles, the meeting may only validly resolve on the items on the agenda if at least the two thirds of the shares in issue are present or represented. In order to be adopted, resolutions must be approved by at least two thirds of the shares present or represented.

Each share has a voting right.

The owners of Common Shares shall contact their bank or broker holding the shares in order to take part or to be represented at the Annual General Meeting.

Shareholders wishing to obtain the Prospectus, the Semi-Annual Report as at 30 June 2005 and the Audited Annual Report as at 31 December 2004 may download them on the website of the fund www.biopharmafund.nl or apply to the registered office with Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (telephone: +352 47 93 46 238), or in Belgium with Van Moer Santerre & Cie, 100, boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles (telephone: +32 2 549 03 52), or in the Netherlands with F. van Lanschot Bankiers N.V., Hooge Steenweg, 29, P.O. Box 1021, 5200 HC, 's-Hertogenbosch (telephone: in the Netherlands 0900 1737), e-mail: vanlanschot@vanlanschot.com, both institutions acting as Financial Agent in the concerned country.

¹ The text of article 4 will be replaced by the following text: The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other permitted assets under the Law of 20th December, 2002 with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its portfolio. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the largest extent permitted by the Law of 20th December, 2002.

II (04302/755/50)

The Board of Directors.

GRANDROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 23.321.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 25 novembre 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 juillet 2004 et au 31 juillet 2005
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire 2004
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

II (04333/000/21)

Le Conseil d'Administration.

K.T.H. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.930.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04303/506/15)

Le Conseil d'Administration.

DBLA-LATIN BOND FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 41.521.

Die Anteilhaber des DBLA-LATIN BOND FUND werden hiermit zur

AUßERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 25. November 2005, um 11.30 Uhr, in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, stattfindet.

Die außerordentliche Hauptversammlung wird über folgende Tagesordnungspunkte entscheiden:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in ALLIANZ PIMCO LATIN BOND FUND und diesbezügliche Änderung des § 1 der Satzung der Gesellschaft,
2. Änderung der Anteilklassensystematik dahingehend, dass künftig neben den bereits existierenden Anteilkassen auch weitere Anteilklassen mit weiteren Merkmalen eingerichtet werden können und diesbezügliche Änderung der §§ 5, 17 und 18 der Gesellschaft,
3. Einrichtung der Möglichkeit der Nutzung von E-Mail oder anderer, ähnlicher Kommunikationsmittel zur Einberufung von Verwaltungsratssitzungen und diesbezügliche Änderung des § 12 der Satzung der Gesellschaft,
4. Einrichtung der Möglichkeit, Verwaltungsratssitzungen im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel abzuhalten und diesbezügliche Änderung des § 12 der Satzung der Gesellschaft,
5. Einrichtung der Möglichkeit, Fondsmanager anstelle von Vermögensberatern mit der Anlage des Gesellschaftsvermögens zu beauftragen und diesbezügliche Änderung der §§ 14 und 19 der Satzung der Gesellschaft,
6. Nichtberücksichtigung der Bank- und Börsenarbeitstage in New York (USA) bei der Definition der Bewertungstage des Fonds und diesbezügliche Änderung des § 17 der Satzung der Gesellschaft,
7. Bewertung von Festgeldern zum Ertragspreis anstatt zum Renditekurs und diesbezügliche Änderung des § 18 der Satzung der Gesellschaft,
8. Abschaffung der Entgegennahme von Schalteraufträgen nach dem Zeitpunkt der Berechnung des Ausgabe- und Rücknahmepreises und diesbezügliche Änderung des § 18 der Satzung der Gesellschaft,
9. Sonstiges

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 24. November 2005 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt werden.

Anteilhaber können sich von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern gelten die gesetzlichen Bestimmungen.
Senningerberg im November 2005.

II (04340/755/39)

Der Verwaltungsrat.

JUPITER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 34.202.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04304/506/15)

Le Conseil d'Administration.

AIG SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 84.227.

Die Anteilseigner der AIG SICAV werden hiermit eingeladen, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 25. November 2005 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg abgehalten wird.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

- a. In der ganzen Satzung wird die Referenz auf das «Gesetz vom 30. März 1988» durch «Gesetz vom 20. Dezember 2002» ersetzt.
- b. Abänderung von Artikel 5 (Gesellschaftskapital - Anteile) Absatz 2, Satz 2 wie folgt:
«Das Mindestkapital der Gesellschaft entspricht einer Million zweihundertfünzigtausend Euro (EUR 1.250.000,-) und muß innerhalb von sechs Monaten nach dem Datum der Eintragung der Gesellschaft in Luxemburg in das amtliche Verzeichnis der Organismen für gemeinsame Anlagen erreicht werden.»
- c. Abänderung von Artikel 16, Absätze 5 bis 9, wie folgt:
Anpassung an die Bedingungen des Gesetzes von 2002.
- d. Abänderung von Artikel 21 wie folgt:
«Die Hauptversammlung der Gesellschaft ernennt einen Wirtschaftsprüfer («réviseur d'entreprises agréé»), der gegenüber der Gesellschaft die in Artikel 113 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 beschriebenen Pflichten wahrnimmt.»
- e. Abänderung von Artikel 27 (A) (c) wie folgt:
«(c) alle Wertpapiere und Geldmarktinstrumente (Aktien, fest- und variabel verzinsliche Wertpapiere, Obligationen, Options- oder Subskriptionsrechte, Optionsscheine und andere Anlagen und Wertpapiere im Besitz der Gesellschaft)».

Diese außerordentliche Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäß beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Frau Bärbel Frey (Fax Nr. +352 4590 3331) zu senden, spätestens bis zum 21. November 2005.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

II (04342/000/35)

Der Verwaltungsrat.

UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.012.

Nous avons l'honneur de convier les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

sujette à l'autorisation préalable de la CSSF, devant être tenue à Luxembourg, le 25 novembre 2005 à 9.30 heures, ou à toute autre date ultérieure, au siège social de la Société, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, afin d'examiner et de voter les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier l'article 7 des Statuts, 1^{er} paragraphe, comme suit:

«Dans chaque compartiment plusieurs classes d'actions pourront être émises, au choix de l'actionnaire, sous forme nominative ou au porteur et/ou comme actions de distribution ou de capitalisation. Les classes d'actions, bien qu'attribuées au même Compartiment, diffèrent les uns(es) des autres, mais sans y être limité, par (i) leurs politiques de distribution, (ii) les commissions de souscription et de rachat prévues, (iii) les structures des commissions de gestion et de conseil, (iv) les frais de distribution, de services rendus aux Actionnaires ou autres frais, (v) la devise ou l'unité de devise dans laquelle une classe peut être exprimée et qui est basée sur le taux de change entre cette devise ou cette unité de devise et la devise de référence du Compartiment concerné et/ou (vi) l'utilisation de différente technique de couverture de manière à protéger, dans la devise de référence du Compartiment concerné, les actifs et profits exprimés dans l'unité de devise de la classe d'actions concernée contre les mouvements à long terme de leur unité de devise, et (vii) toute autre caractéristique tel qu'il peut en être décidé par le Conseil de temps à autre conformément à la loi applicable.»

2. Modifier le paragraphe 12 de l'article 12 des Statuts comme suit «La Société peut permettre à tout actionnaire de demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe existante à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil d'Administration avant le lancement de ladite classe d'action.»

Modifier le paragraphe 14 de l'article 12 des Statuts comme suit «Le Conseil d'Administration pourra (i) fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaire à la fréquence des conversions, (ii) fixer un seuil minimal de conversion pour chaque classe d'actions et il pourra soumettre les conversions au paiement des frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous informer que les décisions reprises ci-dessus devront être approuvées par une majorité des 2/3 des actions présentes et représentées à l'assemblée avec un quorum de la moitié des actions en circulation. Chaque action a droit à une voix.

Copies des documents ci-dessus peuvent être obtenues gratuitement auprès du siège social de la Société.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à l'assemblée, des formulaires de procuration peuvent être demandés à CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, auprès d'Antoinette Farese par fax au (+352 47 67 47 32) ou par courrier.

II (04345/755/38)

Le Conseil d'Administration.

ARGENTA-FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.881.

Le Conseil d'Administration de la Sicav ARGENTA-FUND a le plaisir d'inviter les actionnaires et ses administrateurs à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 novembre 2005 à 14.00 heures au siège social de la société.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est le suivant:

Ordre du jour:

- I. Amendement des Statuts par l'ajout ou la modification des dispositions indiquées ci-après afin de soumettre la Société à la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2002») à dater du 1^{er} décembre 2005 (ou toute autre date décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, sur proposition de son président).
 - 1) Toutes les références à la Loi du 30 mars 1988 dans les anciens articles 1, 2, 25, 30 et 35 des Statuts seront remplacées par les références à la Loi de 2002;
 - 2) Amendement de l'Article 6 des statuts afin de fixer le montant du capital minimum de la Société à Euro 1.250.000,-;
 - 3) Amendement des Articles 2 et 19 des statuts afin de remplacer les actuelles politiques et restriction d'investissement par celles prévues par la Loi de 2002;
 - 4) Amendement de l'Article 11 des statuts afin de détailler la nature des frais et commissions qui peuvent être mis à charge de la Société;
 - 5) Insertion de l'Article 24 dans les statuts pour donner pouvoir au Conseil d'Administration de désigner une société de gestion comme prévu dans le chapitre 13 de la Loi de 2002;
 - 6) Amendement de l'Article 19 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de la SICAV de déléguer l'exercice de certaines fonctions;
- II. Amendement de l'Article 8 des statuts afin de fixer le jour de calcul de la valeur nette des actions, du prix d'émission et de rachat à chaque mercredi. A cette fin, l'alinéa 10 de l'Article 8 des statuts a été modifié et est stipulé dès maintenant comme suit:
La valeur nette des actions de chaque compartiment de la Société ainsi que le prix d'émission et de rachat seront déterminés chaque mercredi ou, si le mercredi n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, le dernier jour ouvrable bancaire avant le mercredi.
- III. Amendement de l'Article 8 des statuts afin de remplacer le nom du journal de publication d'une éventuelle suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, le «Luxemburger Wort», par «un journal luxembourgeois à large diffusion». A cette fin, le dernier alinéa de l'Article 8 des statuts a été modifié et est stipulé dès maintenant comme suit:

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des actions d'un ou plusieurs compartiments de la Société sera publiée dans un journal luxembourgeois à large diffusion et notifiée aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions par la Société où ils en feront la demande, conformément aux dispositions de l'article 8 des présents statuts.

- IV. Amendement de l'Article 11 des statuts afin d'autoriser la Société à émettre des fractions d'actions. A cette fin, l'Article 10 des statuts a été modifié et est stipulé dès maintenant comme suit:

«Art. 10. Forme des actions

Toute action, quel que soit le compartiment dont elle relève, sera émise au porteur.

Les actions sont représentées par des certificats au porteur. Les actions sont disponibles en coupures de 1, 5 ou 25 actions. Des fractions d'actions pourront aussi être émises en coupures de 0,10, 0,25 ou 0,50 actions.

Les droits relatifs aux fractions d'actions sont exercés au prorata de la fraction détenue par l'actionnaire, excepté le droit de vote, qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Chaque action donne droit à une voix, quelque soit le compartiment.

Les actions, qui sont toutes sans mention de valeur nominale, ne donnant aucun droit préférentiel de souscription lors de l'émission d'actions nouvelles. Toute action donne un droit de vote lors des Assemblées Générales quelle que soit sa valeur ou le compartiment duquel elle relève. Toutes les actions doivent être entièrement libérées.

Les certificats d'actions sont signés par deux administrateurs ou par un administrateur et une personne ou organisme habilités à cet effet par le conseil d'administration. Les signatures des administrateurs seront manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffé.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat.

A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat, les actions souscrites sont attribuées au souscripteur

Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la société déterminera notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés par la Société, Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur le champ. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées par la Société en relation avec l'émission d'un nouveau certificat ou avec la destruction de l'ancien certificat.»

Exigences de quorum

Le quorum minimum sera de 50% des actions en circulation et l'adoption de la résolution extraordinaire exigera l'approbation à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées lors de l'Assemblée.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée sera réunie le 27 décembre 2005 à 14.00 heures (heure de Luxembourg) avec le même ordre du jour. Aucun quorum ne sera requis lors de cette seconde Assemblée et la résolution sera adoptée à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées.

Les Actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Une copie du projet de Statuts mis à jour peut être obtenue au siège de la Société ou auprès du service financier en Belgique sur simple demande.

Pour être admis à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires devront avoir déposé leurs actions au plus tard le 18 novembre 2005 au siège de l'ARGENTA BANQUE D'EPARGNE/ ARGENTA SPAARBANK à 2018 Anvers, België 49-53(Belgique) ou au siège de L'ARGENTABANK LUXEMBOURG, 27, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

II (04350/283/82)

Le Conseil d'Administration.

CAO ORTHOCHAUSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 18.066.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} juillet 2005.

Signature.

(056527.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.